



Bronchite aiguë sans comorbidité

après avis de la HAS[1]

Pour vous aider dans votre prescription d'arrêt de travail et faciliter le dialogue avec votre patient, des durées de référence vous sont proposées.

Elles sont indicatives et, bien sûr, à adapter en fonction de la situation de chaque patient.

A titre d'exemple, pour un emploi sédentaire et pour certaines situations bénignes, la durée d'arrêt de travail peut s'étendre de 0 à 4 jours.

Type d'emploi		Durée de référence*
Travail sédentaire		4 jours
Travail physique léger	Charge ponctuelle < 10 kg ou Charge répétée < 5 kg	5 jours
Travail physique modéré	Charge ponctuelle < 25 kg ou Charge répétée < 10 kg	7 jours
Travail physique lourd	Charge > 25 kg	

^{*} Durée à l'issue de laquelle la majorité des patients est capable de reprendre un travail. Cette durée est modulable en fonction des complications ou comorbidités du patient.

La durée de l'arrêt est à adapter selon :

- la sévérité des symptômes : fièvre élevée, toux, présence de facteurs de risque associés,
- l'environnement de travail : présence de poussières, gaz, vapeurs ou fumées.



Restauration des capacités fonctionnelles

Des mesures d'hygiène peuvent limiter et soulager les symptômes : arrêt du tabac, protection contre le tabagisme passif, hydratation régulière.

La bronchite aiguë du sujet sain est très majoritairement virale. Elle guérit spontanément en une dizaine de jours, même si la toux peut persister jusqu'à trois semaines. Une toux persistante au-delà de cette durée doit systématiquement faire évoquer le diagnostic de coqueluche.

Votre patient a-t-il reçu une information rassurante pour lui permettre de reprendre ses activités sans appréhension?

Reprise des activités professionnelles

Chez l'adulte sain, toute antibiothérapie est à éviter. Elle ne permet en aucun cas de réduire la durée de l'arrêt de travail.
Un environnement de travail pathogène peut nécessiter le port d'une protection ou un changement de poste temporaire (prendre contact avec le médecin du travail en cas de besoin).

La question de la reprise de l'emploi a-t-elle été abordée dès le début de l'arrêt ?

Reprise des activités sportives et de loisir

Les activités physiques et sportives sont à limiter en cas de difficultés respiratoires ou de fièvre.

Votre patient a-t-il été informé des délais à respecter avant de reprendre ses activités sportives et de loisir?

Sources:

AFSSAPS. Antibiothérapie par voie générale en pratique courante. Infections respiratoires basses de l'adulte et de l'enfant, oct. 2005. HAS, www.has-sante.fr

Official Disability Guidelines, 14th Edition, 2009.

Medical Disability Advisor, Reed group, 5th Edition, 2005.

[1] www.has-sante.fr

